Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260623-2026_6_DELB_3-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	12
Présents	11
Votants	11

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 26/06/2026

L'an 2026, le 23 juin à 17 H 30 le bureau communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 17 juin 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : David BUISSET, Jérémy LOISEL, Catherine GUÉRIN, Jean -Pascal DESBOIS, Sébastien DELABROISE, Christian TOCZE, Marie-Madeleine GAMBLIN, Mireille CAZIN, George DUMAS, Rodolphe HAREAU, Annabelle QUENTEL.

Excusé : Benoît SOHIER

Secrétaire de séance : Marie-Madeleine GAMBLIN

N° 2026- 6-DELB- 3 : Lignes de covoiturage : Sollicitation d'une subvention au titre du dispositif LEADER pour la période 2027/2028

1. Cadre règlementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu la délibération n° 2024-12-DELA- 126 du conseil communautaire du 16 décembre 2024 relative à la mise en place d'un service de lignes de covoiturage (autostop organisé) ;
- Vu la délibération n° 2026-05-DELA-045 du Conseil communautaire du 30 avril 2026 relative aux délégations de l'organe délibérant au Président et au Bureau ;

2. Présentation du contexte :

La Communauté de communes Bretagne romantique a lancé au printemps 2026 un réseau innovant de covoiturage dynamique et solidaire.

Inspiré de l'autostop organisé, ce service gratuit et sans réservation rend le covoiturage visible et accessible à tous. Un simple appui sur un bouton signale la présence d'un passager et sa destination

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260623-2026_6_DELB_3-DE

sur un **panneau à message variable** (PMV) : un conducteur prend en charge le covoitureur pour le déposer dans la commune indiquée.

Déployé sur **10 communes** avec **15 points de prise en charge**, le service relie les zones d'emploi, les services et les sites de transports en commun. Il facilite notamment les déplacements des jeunes et des personnes sans solution de mobilité.

Issu du **PCAET** et du **Plan de Mobilité Simplifié**, ce projet vise à :

- Réduire l'usage de la voiture solo et ses impacts environnementaux ;
- Combler un besoin fort de mobilité, exprimé par la population, grâce à des **tests terrain**, des **analyses de flux** et des **questionnaires**.

Porté depuis **novembre 2022**, il a été coconstruit avec les élus locaux (réunions, visites de terrain, retours d'expérience comme à Brocéliande). Les travaux se sont déroulés début 2026, avec un financement déjà acquis pour la partie déploiement et investissement – acquisition et pose des PMV (CD35, Fonds Vert PCAET, MSA).

Pour **pérenniser le service** et renforcer sa communication autour de ce projet, la CCBR souhaite solliciter une **aide LEADER**.

3. Description du projet :

Le dispositif LEADER est un outil financier européen dédié au développement local innovant et solidaire. Il est porté par la Région Bretagne avec l'accompagnement local des services de contractualisation du Pays de Saint-Malo.

Étapes clés du processus de candidature

- Premier semestre 2026
  - Confirmation de l'éligibilité technique du projet par le service contractualisation pour évaluer la conformité du projet aux critères LEADER.
- Juin 2026 :
  - Délibération pour acter la sollicitation de l'aide LEADER.
- Août 2026 :
  - Dépôt de la demande d'aide phase 1 sur la plateforme AIDEN (outil de gestion des aides régionales), pour formaliser la demande et permettre son instruction.
- Octobre 2026 :
  - Examen en comité de programmation : évaluation de l'opportunité du projet au regard de la stratégie LEADER. Le projet doit recueillir au moins 10/20 pour être sélectionné et être autorisé à déposer la phase 2.
  - Si le dossier est retenu, dépôt de la phase 2 et programmation de l'aide LEADER par le comité de programmation pour valider le montant de l'aide.
  - Conventionnement.
- Période de réalisation et dépenses éligibles :
  - Les dépenses liées au projet pourront être prises en compte à partir de 2027, jusqu'au 31 décembre 2028.

4. Aspects financiers

Ce budget couvre **la pérennisation et l'amélioration** du service de covoiturage dynamique, déjà déployé en 2026 (financé par le Fonds Vert-PCAET, la MSA et le CD35). Il se concentre sur **trois axes** pour la période du **1er janvier 2027 au 31 décembre 2028** :

4.1. Exploitation du service : Gestion des Panneaux à Message Variable (PMV)

Objectif : Garantir la fiabilité et l'efficacité des infrastructures.

Postes de dépenses :

- Maintenance technique (surveillance, interventions, remplacement de pièces).
- Connectivité (abonnement réseaux mobiles/satellitaires).

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260623-2026_6_DELB_3-DE

- Logiciel de gestion et analyse des données.

Budget :

- 2027 : 31 000 € TTC
- 2028 : 31 000 € TTC

Total : 62 000 € TTC

4.2. Développement de l'usage : Communication et animation

Objectif : Accroître la visibilité et fidéliser les usagers.

Postes de dépenses :

- Création de supports (affichettes, flyers, vidéos).
- Événements et campagnes de sensibilisation (réseaux sociaux, presse locale).
- Enquêtes de satisfaction.

Budget (dégressif) :

- 2027 : 25 000 € TTC
- 2028 : 20 000 € TTC

Total : 45 000 € TTC

4.3. Coordination interne : Pilotage et gestion administrative

Objectif : Assurer le suivi technique et administratif du projet.

Postes de dépenses :

- **25 % d'un ETP** (400 h/an à 34,12 €/h *(forfait propre à LEADER)*) pour la coordination
- Frais administratifs : 15% du coût agent *(pourcentage propre à LEADER)*

Budget annuel : 15 695 € (identique chaque année).

Total : 31 390€

Budget global et financement

Poste	2027	2028	Total
PMV	31 000 €	31 000 €	**62 000 €**
Communication	25 000 €	20 000 €	**45 000 €**
Coordination	15 695 €	15 695 €	**31 390 €**
Total TTC	**71 695 €**	**66 695 €**	**138 390 €**

Financement sollicité : L'aide LEADER couvre jusqu'à 80 % des dépenses de fonctionnement (montant TTC si TVA non récupérable). Le projet sollicite le **plafond maximal** d'aide de 100 000 €.

- **Aide LEADER** : 100 000 € (80 % max du budget TTC, plafond atteint).
- **Autofinancement** : 38 390 € sur 2 ans de fonctionnement, charges de personnel incluses.

Le Bureau communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **VALIDER** le dépôt d'un dossier de demande d'aide financière (100 000 €) au titre du dispositif LEADER pour la période 01/01/2027-31/12/2028 ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire pour la réalisation du projet.

La secrétaire de séance
Marie- Madeleine GAMBLIN
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé